Les frais de déplacements des enseignant.e.s non-titulaires remplaçants du premier degré ne sont pas une variable d'ajustement budgétaire !

La CGT Educ'action77 communique...

Les enseignant.e.s non-titulaires du 1er degré « Brigade Départementale » (BD), sont amené.es, comme leurs collègues titulaires, à se déplacer quotidiennement pour effectuer des remplacements de plus ou moins longues durées et peuvent, à ce titre, bénéficier de la prise en charge de leurs frais de déplacements.

Une inégalité de traitement entre titulaires et non-titulaires

- Alors que leurs collègues titulaires ont droit aux ISSR (Indemnités de Sujétions Spéciales de Remplacement) dès lors qu'ils ou elles enseignent en dehors de leur école de rattachement, les non-titulaires ne peuvent y prétendre et doivent se contenter de frais de déplacements aux conditions très restrictives : exclusion dès lors que le remplacement se fait dans la commune de l'école de rattachement ou dans une commune limitrophe à celle-ci.
- Les collègues non-titulaires doivent prouver qu'ils n'ont pas fait de demande de remboursement d'un abonnement de transports en commun quand bien même certaines écoles sont inaccessibles en transports et que celle-ci est cumulable avec les ISSR pour les titulaires.
- Pour pouvoir être indemnisé.e.s de leurs frais de déplacements, les enseignant.e.s non titulaires du 1er degré doivent en faire la demande chaque mois via une procédure sur Chorus DT, procédure fastidieuse, opaque et parfois difficile d'accès quand ils et elles ont en bien eu l'information de son existence par l'administration au moment de la signature de leur contrat. Certain.e.s collègues freiné.e.s par cette procédure peinent à réclamer leur dû là où les ISSR des titulaires sont calculées automatiquement et versées sans aucune demande spécifique de leur part. De plus, une partie des BD non titulaires a reçu ces derniers mois des mails « récapitulatifs des services de remplacement pour les ISSR » augmentant la confusion.

Une suspension des budgets qui augmente la précarité des non-titulaires.

Depuis début 2025, les collègues non-titulaires ayant réussi le parcours du combattant administratif pour demander la prise en charge de leurs frais de déplacement, n'ont pas perçu cette dernière avec comme réponse de l'administration à leur incompréhension : enveloppes budgétaires épuisées et reprise des paiements quand la situation budgétaire le permettra. Ainsi des collègues subissent depuis janvier maintenant, un préjudice financier de plusieurs centaines d'euros et doivent pourtant toujours faire face aux frais quotidiens induits par les remplacements à effectuer.

Face à cette situation intolérable et insécurisante pour nos collègues, notamment du fait de l'absence d'engagements quant à une date de reprise des mises en paiements des remboursements, la CGT Educ'action 77 a interpellé la Directrice Académique. Les frais de déplacements de nos collègues enseignant.e.s non-titulaires du premier degré ne sont pas une variable d'ajustement budgétaire !
Nous invitons chaque collègue concerné.e à :

- **nous contacter à l'adresse suivante 77@cgteduccreteil.org**
- **nous retrouver lors des notre prochaine Réunion d'Information Syndicale à Aulnoy (5kms de Coulommiers) le mercredi 14 mai de 9h à 12h afin de construire collectivement les réponses à apporter à cette situation intolérable**
- **à se syndiquer afin de participer à la lutte pour ses droits.**

CGT Éduc'action77
15 rue Pajol, 77000 Melun
Tél : **01 64 14 25 85**
https://cgteduc77.org
77@cgteduccreteil.org
@Cégété Educaction77
@CGTeducation77
@cgteducaction77